



CASINO CAFETERIA
S'engager pour chacun,
agir pour tous.

COMPTE-RENDU DU CCE EXTRAORDINAIRE

Des CCE EXTRAORDINAIRES du 05/05/2015 et 20/05/2015

RESTRUCTURATION SUITE SUITE SUITE

PROJET de DEUX FERMETURES et DEUX FRANCHISES

1^{ère} et 2^{ème} REUNION /INFORMATION et CONSULTATION

Communication CFDT :

Nous regrettons encore une nouvelle fois malgré nos alertes à la DRH, la succession intempestive du changement du calendrier social de semaine en semaine, voir une accélération de 3 jours en 3 jours !!!!

A ce jour 1 seul membre CFDT présent à ce CCE extraordinaire

Ceci devient insupportable et ingérable pour la Représentation Nationale du CCE, avec une présence de 12 membres présents pour 44 membres qui devraient siéger.

La posture de la DRH de changer de calendrier social au gré du gré et sa convenance appauvri le débat démocratique et l'intérêt du dialogue social et de la Représentation Nationale, c'est état de fait devient inacceptable pour toutes les équipes syndicales ...

1°) Information et consultation sur la fermeture de la Cafétéria Vaulx en Velin :

1^{ère} Réunion du 5 mai 2015 :

- Cafétéria ouverte en 1988, passage en LGF en 1998 à 2005
 - cessation d'activité 1^{er} semestre 2015.
 - **Effectifs : 7 salariés en CDI**
- Les salariés seront informés individuellement.
 - Information de la DRH : Engagement du maintien dans l'emploi des salarié(e)s sur le bassin du périmètre Casino Restauration, ainsi aucun projet de licenciement collectif économique n'est envisagé.
 - Pas de possibilité sur le Concept ALBH et aucune solution viable économiquement n'est envisageable pour la reprise de ce site.
- Information et consultation du CCE Casino Restauration les 5 mai 2015 et 20 mai 2015.
- Information et Consultation du CSE de l'établissement les 6 mai 2015 et 21 mai 2015.

2°) Information et consultation sur la fermeture de la Cafétéria de Saint –Martin d'Hères :

- Ouverture de l'établissement en avril 1993, qui est resté en exploitation intégré depuis cette date. Qui a été rénové sous enseigne Les Comptoirs Casino.

Effectif : 7 salariés en CDI

- Cessation d'activité pour le 1^{er} semestre 2015.
 - Pas de possibilité sur le Concept ALBH et aucune solution viable économiquement n'est envisageable pour la reprise de ce site.
 - Information de la DRH : Engagement du maintien dans l'emploi des salarié(e)s sur le bassin du périmètre Casino Restauration de l'IDF, ainsi aucun projet de licenciement économique n'est envisagé.
- Information et consultation du CCE Casino Restauration les 20 mai 2015 et 3 juin 2015.
- Information et consultation du CSE de l'établissement les 21 mai 2015 et 2 juin 2015.
- La DRH, nous indique que pour ces 2 sites des mesures d'accompagnement pour le personnel seront mise en place pour prendre en compte les affectations réalisées :
- Des actions de formation d'adaptation spécifique au regard des postes et des éventuels besoins de formation des salarié(e)s affectés.
 - Une priorisation aux actions de Formation qualifiante (CQP) déployées à court ou moyen terme dans l'entreprise après les affectations des salariés.
 - D'une prime d'affectation équivalente à :
 - 20% du dernier salaire brut dès lors que l'affectation sera supérieure à un trajet de moins d'une heure entre son domicile actuel et son établissement d'affectation.
 - 50% du dernier salaire brut dès lors que l'affectation sera supérieure à un trajet de plus d'une heure entre son domicile actuel et son établissement d'affectation.
 - 1 mois du dernier salaire brut dès lors que la distance entre son domicile actuel et son établissement d'affectation est de plus de deux heures.Cette prime sera versée au salarié(e) dans le mois qui suit son affectation.
 - D'une prime de déplacement pendant une période de 3 mois à la suite de sa date d'affectation équivalente à :
 - 40€ si le trajet entre son domicile actuel et son établissement d'affectation est de moins d'une heure.
 - 70€ si le trajet entre son domicile actuel et son établissement d'affectation est plus d'une heure.
 - 100€ si le trajet entre son domicile actuel et son établissement d'affectation est plus de deux heures.
 - D'autres parts le dispositif d'accompagnement sur la recherche d'un nouveau logement avec les modalités intégrées : frais de déménagement/ hébergement/ Caution Loca-Pass ainsi que 3 jours de Congés de déménagement seront proposés pour tout salarié(e) qui serait disponible à une mobilité sur des zones autres que l'IDF.
 - Une prime de déménagement sera mise en place :
 - à 1 mois du dernier salaire brut dès lors que la distance entre le domicile actuel et son nouveau lieu de travail est supérieure à 100 kms.
 - à 2 mois du dernier salaire brut dès lors que la distance entre le domicile actuel et son nouveau lieu de travail est supérieure à 200 kms.

3°) Information et consultation sur le projet en cession en Franchise du site d'AGEN BOE et de PAU LONS dans le cadre du développement du concept « A la Bonne Heure » :

2ème Réunion du 20 Mai 2015 :

Vaux en Velin :

- La DRH, indique que le travail fait en prospection sur le repositionnement des salariés est lancé :
 - 3 salariés sur le site de la Caf de Villeurbanne les Charpennes
 - 3 salariés sur la société R2C
 - 1 salariée en Congé Maternité, puis ensuite en Congé parental d'1 an, rejoindra par la suite la société R2C
 - L'ensemble des salariés sera reclassé.
- En complément la DRH accorde 1 jour supplémentaire de Congé de déménagement si reclassement à + de 100 km et 1 semaine si + de 500 km.

VOTANTS : 12

AVIS FAVORABLE : 0

AVIS DEFAVORABLE : 1 Voix (CGC)

ABSTENTION : 8 Voix (FO et UNSA)

Ne participe pas au Vote : 3 Voix (CFDT, CGT)

ST Martin d'Hères :

- La DRH à fait savoir que les échanges avec le Personnel ont bien commencé.
La DRH indique qu'au vu de la configuration périphérique de nos établissements sur 1 rayon de proximité de 15mn/20mn/1h de transport, il ne devrait pas avoir trop de difficultés sur le reclassement de ces 7 salariés.
La DRH, intègre l'amendement sur le Congé de déménagement supplémentaire.

La consultation sera effective lors du CCE extraordinaire du 3 juin 2015.

4°) Information et Consultation du CCE sur l'utilisation du CICE pour l'année 2014 :

- Conformément et en application à la Loi, la Direction nous informe du montant du CICE pour l'année 2014 perçu par l'Entreprise : 2 359 K €
 - Utilisation du CICE Année 2014 /INVESTISSEMENTS
 - Déploiement de Restaurants ALBH
 - Création de 3 Restaurants ALBH SOLO supplémentaires
 - () Clermont Brézet pour 558 000€
 - () Besançon Châteaufarine pour 558 000€
 - () Nîmes Vignolles pour 558 000€
 - Mise en place d'un nouveau concept en test sur Paris Mathurin CŒUR de BLE pour un montant de 236 000€
 - Mise en place d'un nouveau concept en test sur Paris ST Didier YUMMY BREAK d'un montant de 32 000€
 - Transformation de Saveurs d'Evénements en Enseigne ST ONCE, Charte graphique et Logo, flotte véhicule ect, pour un montant de 85 000€
 - Mise en Concept CŒUR de BLE TRADITION de 13 sites, pour un montant de 54 210 €
 - Recherche pour Enseignes, honoraires de Conseils pour un montant total de 20 200€
 - Formation, missions transversales, d'un montant de 19 194 €
 - Recrutements : 1 Responsable d'exploitation, 24 227 €

Renforcement de l'équipe de la Direction de l'Expansion 180 479€, 4 chargés d'expansion

- Prospection de nouveaux marchés, honoraires, pour un montant de 24 000€

➤ Ouverture de la 1^{ère} « Cave à BURGER » validée sur Lyon.

Commentaires CFDT :

Après la baisse de la TVA depuis le 1^{er} juillet 2009 (plusieurs Millions d'Euros cumulés pour notre Entreprise et qui est toujours d'actualité), qui devait servir à baisser les prix pour nos clients , créer de l'investissement et de la valeur ajoutée , mais aussi surtout pour créer de l'emploi et aussi créer un Contrat Social (Contrat d'Avenir) avec augmentation des salaires , Prime TVA , Mutuelle Responsable , Classifications ect ...

Hier et aujourd'hui le CICE (+ 2, 3 Millions d'Euros pour 2014) pour investir et créer ou maintenir l'emploi, et depuis le 1^{er} janvier 2015 se rajoute le Pacte de Responsabilité qui va encore (subventionné par de l'argent public avec nos Impôts) par millions d'euros !!!

Force est de constater que l'investissement sur le Concept ALBH est au rendez vous, mais avec un handicap de taille les effectifs ont été réduits de 30% à chaque transformation de site pour ceux que la Direction a décidé de rénover pour certains pure perte sèche (encore aujourd'hui l'exemple type avec Vaulx en Velin et St Martin d'Hères) avec une préparation en amont du « dégraissage » pour échapper à la mise en place de PSE.

Quel Retour sur l'investissement ??

Rien, rien de rien pour les salariés, nous sommes à ce jour à moins de 1800 salariés, nous perdons encore + de 300 salariés sur la période Merci au CICE du gouvernement pour maintenir l'EMPLOI Rien, rien de rien pour les salariés sur les salaires, pas de Grille de Salaire d'Entreprise, nous collons à celle de la Branche où les 5 premiers échelons sont au dessous du SMIC !!!! 70 % des salariés payés au SMIC.

Rien de rien sur la mise à jour de nos Classifications.

Rien, de rien sur la Qualité de Vie et l'Organisation pour les Temps partiels et les contreparties inhérentes aux coupures.

Rien de rien, sur notre NAO 2015, seulement +0,50% au 1^{er} septembre 2015 (soit 4 mois avant la revalorisation du SMIC 2016) et pour une valeur de 5€ brut en moyenne.

Donc en conclusion nous pouvons dire :

bien la baisse de la TVA, bien le CICE, bien le Pacte de Responsabilité par MILLIONS d'EUROS d'ARGENT PUBLIC AVEC nos IMPOTS pour perfuser notre ENTREPRISE

Prise de note du 20 mai 2015/Cécile Gagne

Copie : Fédération

Serge Nardelli
Représentant Syndical National